Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260203-D0302202615DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois février deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 28 janvier 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, CADIEU Jean-Paul, COCHERIE Daniel, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DEVILLE Danielle, DROUILLÉ Jérémie, GUÉRIN Florence, JOUALLAND Estelle, LE BALC'H Hubert, LEBLANC Marie-Christine, LECLAIR Catherine, PERCHAIS Éric, PICOT Sonia.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur BOUCHONNEAU Romain (procuration à Madame JOUALLAND Estelle), Monsieur BROSSAULT Serge (procuration à Monsieur DAVID Bertrand), Monsieur COCONNIER Vincent (procuration à Madame DEVILLE Danielle), Madame GUIBOREL Catherine, Madame LEVIEUX Élise (procuration à Monsieur CADIEU Jean-Paul).

ABSENTS NON EXCUSÉS : Monsieur BARTEAU Vincent, Madame BOIVIN Sabrina, Madame DUGUÉPÉROUX Carole.

SECRÉTAIRE : Madame BODIN Lucie.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 25
. présent(s) ou représenté(s) : **21**
. absent(s) et non représenté(s) : **4**

OBJET : RÉHABILITATION PAR DÉCONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION DE LA HALLE FAYELLE RENOMMÉE ESPACE FAYELLE
Avenants (N°2314)

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260203-D0302202615DE-DE

Délibération N°2026/15 du Conseil Municipal du 3 février 2026
Publiée le 5 février 2026

RÉHABILITATION PAR DÉCONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION DE LA HALLE FAYELLE RENOMMÉE ESPACE FAYELLE

Avenants (N°2314)

VU le Code de la Commande Publique, notamment les dispositions des articles L.2194-1 6° et R. 2194-8 ;

VU la délibération n°4/2024 du *23 janvier 2024* attribuant les marchés de travaux pour un montant de 3 587 895,89 euros hors taxes ;

VU les délibérations n°137/2024 du *17 septembre 2024*, n°162/2024 du *15 octobre 2024*, n°32/2025 du *25 février 2025*, n°93/2025 du *23 avril 2025*, n°104/2025 du *20 mai 2025*, n°133/2025 du *17 juin 2025*, n°158/2025 du *8 juillet 2025*, n°166/2025 du *16 septembre 2025* ainsi que les n°187/2025, n°188/2025 du *14 octobre 2025*, n°205/2025 du *25 novembre 2025* et n°233/2025 du *16 décembre 2025* modifiant le montant global des travaux à 3 645 218,36 euros hors taxes par la passation d'avenants ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'apporter les modifications suivantes à la demande du maître d'ouvrage et du contrôleur technique :

Lot Titulaire Montant initial	Rappel du total des précédentes modifications	Incidence financière et objet des modifications	Nouveaux montants
N°3 - Gros œuvre BM TEXIER 557 000,00 € HT	- 673,52 € HT	Avenant 4 : + 2 835,00 € HT • Rebouchage de l'ancienne porte du local rangement. • Création d'une ouverture dans le mur du local rangement.	*559 161,48 € HT* *Soit une variation de + 0,38% par rapport au montant initial du lot*
N°16 - Électricité BERNARD 175 000,00 € HT	+ 12 863,68 € HT	Avenant 4 : + 773,04 € HT • Reprise et modification des dossiers des ouvrages exécutés. • Éclairage de sécurité supplémentaire demandé par le contrôleur technique.	*188 636,72 € HT* *Soit une variation de + 7,79% par rapport au montant initial du lot*
N°17 - Équipements sportifs NOUANSPORT 69 739,00 € HT	+ 2 145,30 € HT	Avenant 3 : + 320,00 € HT • Fourniture de deux paires de filets amortisseurs pour le hand.	*72 204,30 € HT* *Soit une variation de + 3,53% par rapport au montant initial du lot*

Le montant global des travaux est désormais de 3 649 146,40 euros hors taxes, soit une variation de + 1,71 % par rapport au montant initial du marché.

…/…

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260203-D0302202615DE-DE

Suite à la présentation du sujet en commission MAPA du *28 janvier 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) DE VALIDER les nouveaux montants des lots 3, 16 et 17 ainsi que le montant global de l'opération porté à 3 649 146,40 euros hors taxes ;

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce marché.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,





Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Lucie BODIN



Nombre d'élus présents ou représentés : 21	**Pour : 21**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**